

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE Pour Occupation du Domaine Public à l'occasion de travaux

A retourner aux Services Techniques 20 jours avant le début des travaux

ENTREPRISE :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal/Ville :

Téléphone/Portable :

Email :

Agissant en qualité de : entreprise propriétaire
 Pour le compte de (nom du propriétaire obligatoire)

Adresse des travaux :

Date d'intervention : du au Horaire de à

RAISON DE L'OCCUPATION	NATURE DE L'OCCUPATION
<input type="checkbox"/> Réfection d'une toiture	<input type="checkbox"/> Echafaudage : <input type="checkbox"/> façade <input type="checkbox"/> suspendu <input type="checkbox"/> roulant
<input type="checkbox"/> Ravalement façade	<input type="checkbox"/> Benne à gravats
<input type="checkbox"/> Travaux intérieurs	<input type="checkbox"/> Dépôt de matériaux
<input type="checkbox"/> Création d'un accès bateau	<input type="checkbox"/> Cabane de chantier
<input type="checkbox"/> Clôture	<input type="checkbox"/> Nacelle
<input type="checkbox"/> Travaux urgents (à préciser) :	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)
.....
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :
.....

Autorisation d'Urbanisme

Il ne sera délivré aucun arrêté temporaire sans autorisation préalable fournie par le Service Urbanisme

DP n° PC n°

MESURES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SOUHAITEES

Circulation alternée
 Manuelle (piquets K10)
 Panneaux B15/C18
 Feux tricolores

Stationnement – Nombre de places :

Chaussée restreinte

Fermeture à la circulation (fournir un itinéraire de déviation avec plan)

Validité : les autorisations de voirie sont précaires et révocables. Elles sont délivrées à titre personnel pour une durée déterminée. Elles peuvent être retirées dans l'intérêt de la gestion de voirie, pour sauvegarder d'autres intérêts à caractère général et si le bénéficiaire ne respecte pas les prescriptions contenues dans l'autorisation.

Obligation du bénéficiaire : responsabilité des ouvrages et des matériels stationnés, obligation de signalisation de jour comme de nuit, mise en place de protections pour les usagers de la route et les piétons, obligation de réparer les dégâts éventuels causés à la chaussée, obligation d'affichage de l'autorisation, etc...

Demande faite le
Signature